



VILLE DE
QUÉBEC

Service de l'aménagement du territoire
Division du transport

VOIES RÉSERVÉES AUX AUTOBUS, AUTOCARS, TAXIS
SUR LE RÉSEAU LOCAL DE L'ARRONDISSEMENT DES RIVIÈRES
DE 7H00 À 22H DU LUNDI AU VENDREDI
DE 9H00 À 18H LE SAMEDI ET LE DIMANCHE

CHAUSSÉE EST DU BOULEVARD DES GALERIES
ENTRE L'ACCÈS DU TERMINUS DES GALERIES DE LA CAPITALE
ET LA RUE BLIZZARD

DESSINÉ A.VÉZINA PRÉPARÉ A.VÉZINA
RECOMMANDÉ _____
FICHIER 10002GALERIES.DGN

ÉCHELLE 1:3000
DATE 19 OCTOBRE 2010
RÈGLEMENT R.C.A.2V.Q.21